

## **PRÉFÈTE DU PAS-DE-CALAIS**

### **PRÉFECTURE**

#### **DIRECTION DES POLITIQUES INTERMINISTÉRIELLES BUREAU DES PROCÉDURES D'UTILITÉ PUBLIQUE ET DE L'ENVIRONNEMENT**

#### **PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LUTTE CONTRE LES INONDATIONS PRÉSENTÉ PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LES VERTES COLLINES DU SAINT-POLOIS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE LISBOURG**

## **AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES**

Le public est prévenu qu'en application du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et en exécution d'un arrêté préfectoral du 3 avril 2015, une enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) du projet d'aménagement de lutte contre les inondations, présenté par la Communauté de Communes Les Vertes Collines du SAINT-POLOIS, sur le territoire de la commune de LISBOURG et une enquête parcellaire, en vue de l'acquisition des terrains nécessaires à sa réalisation, auront lieu conjointement et en mairie de LISBOURG, pendant 17 jours consécutifs, du lundi 27 avril au mercredi 13 mai 2015 inclus.

Monsieur Jean-Marc CHAMBELLAND, urbaniste, retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire.

En cas d'empêchement de Monsieur CHAMBELLAND, la conduite de cette enquête sera confiée à Monsieur Jean-Paul DELVART, cadre au Crédit Agricole, retraité, commissaire enquêteur suppléant.

Pendant la durée des enquêtes, les intéressés pourront prendre connaissance des dossiers d'enquêtes, comprenant les pièces exigées au titre du code de l'expropriation, en mairie de LISBOURG, aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Ils pourront soit consigner leurs observations sur les registres qui y seront ouverts à cet effet, soit les adresser par écrit au commissaire enquêteur en mairie de LISBOURG. Concernant l'enquête parcellaire, les observations sur les limites des biens à exproprier pourront également être envoyées par courrier au Maire de LISBOURG.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, en mairie de LISBOURG, pour recevoir ses observations sur l'utilité publique de l'opération :

- le lundi 27 avril 2015, de 9h00 à 12h00 ;
- le mardi 5 mai 2015, de 9h00 à 12h00 ;
- et le mercredi 13 mai 2015, de 14h00 à 17h00.

A l'issue des enquêtes, le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour rendre son rapport relatif au déroulement de l'enquête préalable à la DUP du projet et énonçant ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables ou non à l'opération projetée ainsi que son procès-verbal de l'opération d'enquête parcellaire et donner son avis sur l'emprise des ouvrages projetés.

Une copie de ces documents sera déposée en mairie de LISBOURG et en préfecture du Pas-de-Calais (DPI/BPUPE/SUP) pour y être tenue à la disposition du public. Elle sera également disponible sur le site internet de la préfecture du Pas-de-Calais ([www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr)), à la rubrique suivante : « Publications / Consultation du public / Enquêtes publiques / Déclarations d'utilité publique – Expropriations / LISBOURG – Projet d'aménagement de lutte contre les inondations ».

Toute personne physique ou morale intéressée pourra en demander communication en s'adressant à la Préfète du Pas-de-Calais (DPI/BPUPE/SUP).